



| | |
|--|--|
|  |  |
| Délibération n°5 | Conseil Municipal du Lundi 8 février 2021 |
| Finances/Subventions | Domaine de compétence : 7.5 – Finances- subventions |
| <p>Le Lundi Huit Février deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 01/02/2021</p> <p>Membres présents : 30 puis 31 (Arrivée de Madame Catherine SIBLISKI à 18 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 10/02/2021</p> </div> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (arrivée à 18 h 05) à Monsieur Gérard ANDRE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> |
| <p>Objet : Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – « Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires »</p> | |
| <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> | |
| <p>Synthèse de la délibération :</p> | <p>Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Demande de subvention au titre du « Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires » de la Région Hauts de France</p> |

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 approuvant les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville pour un montant estimatif HT de 737 456,50 Euros

Considérant :

- que le « **fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires** » mis en place par la Région Hauts de France destiné aux Communes, pour des projets d'équipements collectifs, d'aménagements urbains ou de rénovation de patrimoine,
- que le financement peut être sollicité à travers ce dispositif à hauteur de 30 % du coût HT du projet, plafonné à 150 000 Euros,
- que l'opération est éligible au **fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires**,
- que les objectifs visés portent à la fois sur l'impact écologique, financier mais aussi sur la pérennité du bâtiment,
- que le projet est en cohérence avec l'un des critères prioritaires de la Région Hauts de France sur l'aspect environnemental et écologique,
- le plan de financement qui s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Honoraires Maîtrise d'oeuvre..... | 80 413,50 € | DSIL (sollicitée) | 294 982,60 € |
| Honoraires divers..... | 11 500,00 € | FDE 62 (sollicitée) | 70 000,00 € |
| Travaux | 645 543,00 € | Fonds de soutien Région HDF..... | 150 000,00 € |
| | | | ----- |
| | | TOTAL SUBVENTIONS | 514 982,60 € |
| | | FONDS PROPRES..... | 222 473,90 € |
| | | | ----- |
| TOTAL DEPENSES..... | 737 456,50 € | TOTAL RECETTES | 737 456,50 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement repris ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds spécial de relance de la Région Hauts de France sur l'opération pré-citée, au taux maximum, soit 150 000 Euros.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 Février 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.